

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 83 (1932)
Heft: 5

Rubrik: Communications

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

de rapports furent trouvés légers ! ... légers ! Si bien que, moins de dix ans après, une nouvelle circulaire, plus explicite en ses questions, parvenait de nouveau aux conseils par le canal de sa noble Seigneurie baillivale. Cette fois-ci, il fallut répondre sur chacun des points avec précisions et sans pouvoir s'en tenir à des généralités et à des rappels des règlements antérieurs.

Quoique les dossiers de cette enquête de 1759 puissent se consulter aux archives bernoises, nous terminerons notre article par la reproduction des questions posées. On pourra s'amuser à les comparer avec celles qui font l'objet des enquêtes et recensements du XX^e siècle.

1^o *Etendue des Bois.*

2^o *Si on peut les avoir facilement.*

3^o *Dans quel état ils sont actuellement.*

4^o *S'ils sont situés sur des Montagnes ou dans des Plaines.*

5^o *De quelle grandeur, qualité et espèce, et la Crue.*

6^o *Quelle est la quantité nécessaire à l'usage de chaque commune, et si l'on en a du superflu, et combien.*

7^o *S'il y a quelque commune qui en vende, où, et avec quelle permission.*

8^o *Si elles (les communes) n'outrepassent point le consentement à elles donné à cet égard.*

9^o *Sur quel pied on économise les bois, tant par rapport au coupage que pour l'accroissement (économie, signifiant ici : principes d'aménagement et d'exploitation).*

10^o *Si on les ferme pour les semer, particulièrement par rapport au pâturage.*

11^o *Si les Communes de tous les lieux ont droit d'y pâturer.*

12^o *Les Titres en vertu desquels les bois sont possédés, et les Règlements concernant les Bois.*

Les titres de propriété, c'était, peut-être, ce qui intéressait le plus le souverain. On l'avait bien vu avec les forêts du Risoux.

P. Henchoz.

COMMUNICATIONS.

Revision d'aménagement à Lausanne.

La première des cinq séries des forêts de la ville de Lausanne a une surface productive de 317,03 ha. Cette série comprend les forêts des *Vernands*, *Fougère*, *Archens*, etc., composées surtout d'essences feuillues, hêtre, chêne, frêne, etc., le 7 % seulement est représenté par des résineux. Comme formation géologique du sol, nous avons des dépôts glaciaires qui, vers 600 m d'altitude, reposent sur la mollasse d'eau douce inférieure et, entre 750 et 800 m, sur du grès coquiller de la mollasse marine.

Les peuplements dénombrés recouvrent une surface de 315 ha,

en sorte qu'il ne reste qu'une superficie de 2,03 ha dont le matériel, trop jeune, n'a pu être inventorié. Nous avons dénombré 109.234 plantes d'essences diverses donnant un volume sur pied de 76.257 m³ au tarif II vaudois. Le volume de l'arbre moyen a passé de 0,76 à 0,82 m³ pour les divisions déjà inventoriées; mais les 57,93 ha de boisés, dont les peuplements ont été dénombrés pour la première fois en 1930, ont abaissé cette moyenne à 0,70 m³. Le 28 % du volume total est formé de petits bois de 16 à 28 cm de diamètre à 1,30 m du sol, 40 % de plantes de 30 à 48 cm, et 32 % de gros bois de plus de 50 cm de diamètre. Pour ces trois classes de grosseur, la composition centésimale des tiges est respectivement de 69, 25 et 6 %. La plus grosse plante est un chêne dont le diamètre est de 148 cm et le volume estimé à 24 m³ au tarif II.

Les récapitulations périodiques nous permettent de constater une progression du capital forestier qui, de 217 m³ à l'ha en 1906, passe à 223 m³ en 1920, pour atteindre 240 m³ en 1930. Cette marche ascendante devra se continuer, non seulement en production mais aussi en qualité, par un traitement adapté à la nature de chaque peuplement.

A cette dernière revision, nous avons été frappé par la disparition progressive du chêne. En effet, cette essence qui, en 1847, était encore l'essence principale des Vernands, a été fortement mise à contribution, au milieu du siècle dernier, pour la fabrication des traverses de chemin de fer. Les chênaies vaudoises sont devenues des raretés. Trop nombreuses sont celles converties en sapinières ou en hêtraies, plus rapidement rémunératrices. Lors de l'aménagement de 1887, la proportion des chênes était encore élevée dans les *Vernands* (forêts situées entre Chesaux et Lausanne à l'ouest et à l'est de la voie ferrée de Lausanne—Echallens), mais les coupes rases, appliquées jusqu'en 1904, hâtèrent la diminution de cet arbre. Lors de la revision de 1907, la réduction de l'exploitation du chêne nous parut donc nécessaire. La substitution des coupes successives aux coupes rases nous permit de conserver des peuplements dont l'exploitation totale était prévue, en coupes rases, dans la période de 1907 à 1926. Les beaux chênes des Vernands auraient sans cela disparu et c'eût été profondément regrettable.

En 1920, on comptait encore, dans les Vernands et à Fougère (cette dernière forêt est à l'est de Vernand-Dessus), 10.434 chênes cubant sur pied 19.295 m³. Actuellement, nous n'en possédons plus que 6873 plantes (soit le dixième seulement des autres essences de ces forêts) cubant 15.592 m³. Afin d'éviter la disparition du chêne, il nous a paru nécessaire d'en créer une réserve à Vernand-Dessous, Vernand-Dessus et à Fougère. Cette réserve impliquait nécessairement une certaine diminution de la possibilité, mais la Municipalité de Lausanne entra cependant immédiatement dans mes vues. Pour la surface productive de 317 ha, la possibilité a été fixée à 1400 m³,

ce qui représente 1,8% du matériel sur pied, ou une exploitation de 4,4 m³ par ha. L'exploitation des chênes ne portera que sur les arbres parvenus au terme de leur exploitabilité physique, ou ceux dont l'enlèvement sera jugé nécessaire au point de vue sylvicole.

La conservation des beaux chênes, qui est la caractéristique de cette revision, sera ainsi, non seulement un bon placement, mais aussi une réserve artistique très intéressante pour l'avenir. *Ed. Buchet.*

CHRONIQUE.

Confédération.

Un départ. Par suite de sa nomination au poste de chef du service des forêts du canton des Grisons, en remplacement de M. Enderlin, démissionnaire, M. *B. Bavier* s'est démis de ses fonctions de directeur de l'« Association suisse d'économie forestière » (l'office forestier suisse), à Soleure. Ce départ est regretté très vivement tant dans les milieux forestiers que du commerce des bois de la Suisse romande.

M. Bavier présidait son département avec une rare compétence. Il inspirait confiance; on sentait les intérêts de la forêt suisse en de bonnes mains, défendus non pas avec une partialité étroite, mais avec un sens bien juste des situations et des possibilités. Toujours très au courant des fluctuations du marché des bois, de l'Europe centrale en particulier, M. Bavier pouvait intervenir avec profit et conseiller avec fruit.

Sans doute, son activité s'est déployée davantage en Suisse allemande, spécialement dans les cantons forestiers sur la frontière du Rhin, où les événements du « Reich » sont plus ou moins déterminants, alors que pour les Romands l'Association forestière vaudoise forme, en général, le centre de ralliement. Mais M. Bavier s'est bien gardé de se cantonner exclusivement en pays alémanique et il ne manquait pas les occasions qui le mettaient en contact avec le pays romand. C'est ainsi que la Société vaudoise de sylviculture le compte, depuis de nombreuses années, parmi ses membres, dont il fut un des plus assidus, aussi bien aux assemblées d'hiver qu'aux excursions d'été.

Si, après 13 années passées à la tête de l'office forestier, M. Bavier a cédé à la nostalgie de la pratique forestière, cela est bien compréhensible. Il lui tardait, ainsi qu'il s'exprime dans le « Marché des bois », d'échanger les pantoufles du bureau contre les souliers ferrés. Nous le félicitons sincèrement d'être élevé aux honneurs dans son canton d'origine, mais il n'en résulte pas moins un grand vide par son départ, une perte pour notre économie forestière, qu'il embrassait de sa claire intelligence, qu'il savait défendre avec vigueur et succès.

Nous garderons de M. B. Bavier un souvenir reconnaissant. *A. P.*